

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	30
Nombre de pouvoirs	8
Votants	38

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 118

AVANCES DE SUBVENTION 2025 A L'OFFICE DE TOURISME

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre 2024 à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle de conférence de La Passerelle, Esplanade Charles de Gaulle, 23200 Aubusson, au nombre de trente sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 05 décembre 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANDET ; Bernard ROUGIER ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Alexis TOURADE ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe ESTERELLAS ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Isabelle DUGAUD à Stéphane DUCOURTIOUX ; Catherine DEBAENST à Valérie BERTIN ; Serge DURAND à Alexis TOURADE ; Didier TERNAT à Denis PRIOURET ; Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Pierrette LEGROS à Laurence CHEVREUX ; Roger FOUGERON à Jean-Luc LEGER ; Jacques TOURNIER à Claude BIALOUX

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Céline COLLET-DUFAYS ; Thierry ROGER ; Marie-Françoise HAYEZ ; Annick BAUCULAT ; Philippe LEFAURE ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT

REÇU EN PREFECTURE

le 07/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20241212-2024_118-DE

Monsieur Denis PRIORET présente le rapport suivant.

Le budget 2025 de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud n'étant pas voté avant le 1er janvier de l'année considérée, il est nécessaire de prévoir le versement d'une avance sur la subvention à l'Office de Tourisme intercommunal, afin d'éviter des difficultés de trésorerie, et permettre notamment le paiement des salaires.

Le versement de cette avance ne préjuge en aucun cas du montant de subvention qui leur sera définitivement attribué par l'assemblée délibérante. Sur la base de la subvention budgétée en 2024, il est proposé de verser courant janvier 2025 une avance de 25%, soit un montant de 46 250 € à l'Office de Tourisme Aubusson-Felletin, correspondant à 25 % de 185 000 €.

Ces avances seront déduites du montant global accordé au titre en 2025.

Pour réaliser et encadrer ces acomptes de versements qui sont supérieurs aux montants de 23 000 €, il est cependant nécessaire de procéder à l'établissement d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens établie avec ces structures pour autoriser ces engagements anticipés.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE la Présidente à signer un avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme intercommunal concernant une avance de subvention supérieure à 23 000 €, tel que présenté en annexe,**
- **APPROUVE le versement d'une avance de 46 250 € sur la subvention 2025 à l'Office de Tourisme intercommunal**

Mmes Valérie BERTIN (+pouvoir), Marina BONIFAS, Laurence CHEVREUX (+pouvoir), MM. Stéphane DUCOURTIOUX (+pouvoir), Philippe ESTERELLAS, Jean-Pierre LANNET, Jean-Luc LEGER (+pouvoir), Benjamin SIMONS ne prennent pas part au vote.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 26

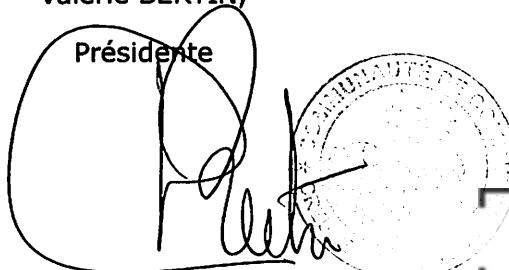
Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 12 décembre 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 07/01/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-20044014-20241212-2024_118-DE